

■ Expertise des ouvrages et schéma d'aménagement du Drac

La crue d'octobre 2006 ayant détérioré de nombreux ouvrages, des travaux post-crue ont été réalisés. Toutefois le bilan de ces aménagements réalisés en urgence est assez contrasté. Certaines de ces protections ont été malmenées lors de la crue de mai 2008. C'est pourquoi la municipalité précédente avait projeté la réalisation d'une étude visant à faire le

diagnostic des ouvrages et à constituer un schéma d'aménagement. Devant l'importance de ce sujet, nous avons souhaité continuer dans cette voie.

C'est le bureau d'études BURGEAP qui conduira ce travail. Le coût de cette étude s'élève à 12 640 € HT. Leur travail a déjà permis de dresser l'état des lieux, et de faire des propositions d'aménagements. Cela va permettre de hiérarchiser les sites en fonction des enjeux et du degré de

perturbations occasionnées.

L'expertise a permis l'identification de 6 secteurs prioritaires : Le Chatelard, Pont du Fossé, Le Diamant, La Garenne, Montorcier et la confluence Brudou/Drac.

Il s'agit de travaux à réaliser assez rapidement (entre 1 et 5 ans). Par ailleurs, d'autres travaux feront l'objet d'une programmation dans le cadre du Contrat de rivière, pilotée par la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA), dans les années à venir.

► Urbanisme

■ Élaboration du Plan Local d'Urbanisme



La procédure suit son cours, après 8 réunions, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est enfin arrêté. Le travail sur le zonage du territoire est bien appréhendé. Une première visite sur le terrain a permis de préciser certains points. Encore deux visites sur le terrain et le zonage sera terminé. Les prochaines rencontres seront consacrées à la constitution du règlement.

Celui-ci définira les règles de construction applicables sur chacune des zones.

Revenons sur le PADD, véritable colonne vertébrale du PLU. Il a été présenté en réunion publique le 30 octobre 2008 à la maison de la vallée. Ce projet était attendu par la population, puisque pas moins de 70 personnes ont assisté à cette présentation. L'atelier CHADO ainsi que l'équipe du Conseil Municipal et le Conseiller Général du canton étaient là pour présenter et soutenir le projet.

Rappelons les trois objectifs principaux du PADD :

- Travailler sur l'attractivité du chef-lieu pour améliorer l'image de la commune et renforcer son cœur de vie,
- Développer et aménager les différents hameaux en tenant compte de leur spécificité (notion de hameau de caractère), et maintenir une population permanente,

- Prendre en compte l'environnement communal.

Il est possible d'obtenir le PADD en détail, en vous adressant à la Mairie.

Le PLU permet également de changer de destination (rendre habitable) certains bâtiments agricoles situés en zone NC. À condition qu'ils soient identifiés dans les documents graphiques du règlement. C'est pourquoi, nous vous invitons à nous signaler de tels cas. Toutefois, certaines conditions seront nécessaires pour que le projet soit éligible.

■ Urbanisme 2008

Nature de la demande	nombre
Certificats d'Urbanisme	46
Permis de construire	19 dont 12 maisons individuelles
Déclarations Préalables	42

► Population

■ Recensement 2008

La commune a réalisé une enquête de recensement de la population en janvier-février 2008. Les chiffres de la nouvelle population légale seront authentifiés par un décret avant la fin de l'année.

Ils se substitueront au 1er janvier 2009 à ceux qui font actuellement

références, issus du recensement général de la population de 1999. Dès la parution du décret au Journal officiel, les populations légales seront accessibles sur le site internet de l'INSEE www.insee.fr. Elles seront ensuite actualisées tous les ans, ainsi le 1er janvier 2010, de nouveaux chiffres de population prendront effet.

Recensement de la population de la commune			
Année de référence	1990	1999	2009
Population totale	961	895	1010

Etat civil 2008	
Nature	nombre
Naissances	8
Inhumations	10
Mariages	9



► Analyse du questionnaire sur l'aménagement du village

Suite au questionnaire distribué dans le précédent bulletin municipal, concernant des orientations pour l'aménagement du village, 65 réponses ont pu être traitées. Voici le détail :

> 90,3% des habitants ayant répondu au questionnaire trouvent la circulation difficile à l'intérieur de Pont-du-Fossé. Les raisons invoquées sont dans l'ordre d'importance :

- L'étroitesse du Pont,
- L'absence de visibilité au niveau du « stop de la levée »,
- L'étroitesse de la rue principale,
- L'encombrement des trottoirs devant les commerces,
- L'obligation qu'ont les véhicules de traverser le bourg,
- La vitesse

> 82,3% des habitants ayant répondu au questionnaire sont favorables à la rue secondaire. Certains sont plus nuancés en disant que ça ne règlera pas le problème du pont.

> 90,5% des habitants ayant répondu au questionnaire se rendent régulièrement à pieds dans le bourg mais trouvent que c'est dangereux.

> 89% des habitants ayant répondu au questionnaire sont favorables voire très favorables à un aménagement des berges du Drac.

> 82,3% des habitants ayant répondu au questionnaire trouvent qu'il n'y a pas assez de cheminements piétons à Pont-du-Fossé.

> 70,8% des habitants ayant répondu au questionnaire trouvent que la place du village est encombrée et donne une mauvaise image à Pont-du-Fossé.

> 73,5% des habitants ayant répondu au questionnaire la fréquentent malgré tout et cela essentiellement pour les jeux d'enfants et les manifestations qui peuvent y être organisées.

> 92% des habitants ayant répondu au questionnaire souhaitent un aménagement plus convivial de la place.

> 65,7% des habitants ayant répondu au questionnaire sont favorables à un aménagement plus convivial de l'espace vert situé à côté de l'école.

On constate donc après analyse du questionnaire que les habitants de Pont-du-Fossé souhaitent un aménagement du bourg qui s'orientent essentiellement vers :

- Une diminution du flux de voitures et camions traversant le bourg,
- Une sécurisation des accès piétons à la zone commerciale,
- Un réaménagement du secteur de l'école qui sécurise l'entrée et la sortie des écoliers,
- Une augmentation des sentiers piétons,
- Un désencombrement de la place (moins de voitures...),
- Un aménagement plus convivial de la place avec une forte volonté de conserver les jeux pour enfants,
- Un aménagement convivial à proximité de l'école avec notamment la mise en place de bancs...

Nous remercions sincèrement toutes celles et ceux qui ont bien voulu s'associer à ce projet, par leurs participations au travers de ce questionnaire. De nombreuses étapes restent encore à franchir...

► Opération de rénovation des façades et des toitures

La municipalité a engagé une réflexion destinée à requalifier le territoire communal ; l'opération de rénovation des façades et des toitures en partenariat avec le CALHAURA PACT ACTRIM s'inscrit dans ce projet dont la cible prioritaire

est le chef-lieu. Le périmètre retenu est constitué des zones UA du POS pour les bâtiments de plus de 30 ans.

Le budget prévu pour aider à la réhabilitation d'une quinzaine de bâtiments sur trois ans est de 45 000 €. Dès la fin

janvier, les personnes intéressées pourront se rendre en mairie afin d'obtenir plus de renseignements. D'autre part, une réunion de présentation aura lieu au cours du 1er trimestre 2009.

► L'eau

L'épisode de sécheresse de l'automne 2007 a mis en évidence que l'eau pouvait être une denrée rare pour la commune, donc que l'eau pourrait manquer.

Face à la gravité de cette situation, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des Roranches a été commencée au début de l'hiver 2007 et terminée au printemps 2008.

Une seconde tranche de travaux concernant la sécurisation du chef-lieu reste à réaliser. Trois options sont à l'étude :

- Le raccordement au réseau de Champeoléon, reliant les hameaux des Garauds et des Ricous pour lequel une convention est à l'étude.
- Un captage supplémentaire celui de la

source dit du « Fayard » où des mesures sont effectuées régulièrement.

- Un pompage dans la nappe alluviale à la hauteur des Foulons

Ces deux dernières solutions sont étudiées par un hydrogéologue expert.

Parallèlement une campagne de recherche de fuites a permis de trouver une perte d'environ 5l/s localisée sur l'ensemble du réseau dont 2l/s sur la rue principale.

La mise en conformité obligatoire du captage des différentes sources de la commune se poursuit et devra être achevée en décembre 2009. Il faut clôturer le périmètre immédiat du captage et pour ce faire, la commune doit se rendre propriétaire des terrains. Les négociations à l'amiable

sont recherchées autant que faire se peut : achat après estimations des Domaines, échange de parcelles, en dernier recours, l'expropriation est inévitable.

Par ailleurs la mise en place de compteurs d'eau chez les particuliers est obligatoire depuis 1996, il est urgent de se conformer à cette loi, les services de l'Etat étant de plus en plus attentifs à ce sujet. En effet, il manquerait une cinquantaine de compteurs sur le réseau communal. La commune devra également installer des compteurs aux quatre réservoirs qui en sont dépourvus.

Un nouveau règlement de l'eau conforme à la réglementation sera soumis au vote du Conseil Municipal début 2009 et mis en place courant de la même année.